

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2208

Artikel: Le fédéralisme, cache-sexe des bâtisseurs depuis 40 ans : l'initiative contre le mitage constitue une opportunité pour renforcer la protection des terres agricoles à l'échelle fédérale
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

répressif – est en crise. Il faut donc le repenser.

Le psychodrame lausannois confirme cette urgence. Parce que c'est bien, à terme, l'ensemble de la politique

suisse des addictions qui pourrait se trouver menacée. Et parce que, si les individus ne sauraient être tous suspectés de racisme, le climat dans lequel aura enflé la controverse est, lui, clairement raciste, porteur qu'on le veuille ou non

d'une légitimation des contrôles au faciès, de mesures musclées visant une partie bien définie de la population et, comme on en discerne déjà, hélas, quelques exemples, de bavures.

Le fédéralisme, cache-sexe des bâtisseurs depuis 40 ans

L'initiative contre le mitage constitue une opportunité pour renforcer la protection des terres agricoles à l'échelle fédérale

René Longet - 05 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33279>

Le Conseil national débat de l'[initiative contre le mitage](#) du territoire au cours de la présente session parlementaire ([DP 2141](#)). Déposée en 2016 par les Jeunes Verts, elle met en lumière la véritable cause des lacunes dans la mise en œuvre des beaux principes de la législation sur l'aménagement du territoire ([LAT](#)): le manque de fermeté et de volonté politique des cantons et des communes chargés de l'application de cette législation.

L'idée originelle consistant à attribuer de fortes compétences à la Confédération se révèle aujourd'hui pertinente. Elle a d'ailleurs fait ses preuves en matière de gestion de l'eau, de la forêt ou encore de l'environnement. Mais il a fallu 50 ans de gaspillage de sol pour en faire la démonstration.

Car à la fin des années 70, après de fortes tensions entre

tenants d'une conception très individualiste du droit de propriété et partisans d'une gestion du territoire intégrant l'intérêt collectif, c'est une LAT très accommodante qui est enfin adoptée. Elle fixe au moins les règles d'attribution du sol aux différentes fonctions, agricoles, industrielles, d'habitat, d'infrastructures et de loisirs.

Des principes qui n'empêchent pas le grignotage du sol

Pourtant, le galvaudage du sol se poursuit. La réduction des zones à bâtir surdimensionnées n'est toujours pas terminée et, malgré l'objectif clairement exprimé de promouvoir l'habitat groupé ([art. 1](#)), la dispersion pavillonnaire continue de progresser. Ce dernier quart de siècle, les surfaces consacrées à l'habitat et aux infrastructures ont progressé plus rapidement que

la croissance de la population. Certes, l'évolution aurait été probablement pire encore sans cette législation. Mais cette dernière n'a pas permis de concrétiser les objectifs insuffisamment contraignants qu'on lui avait assignés.

On comprend les motifs des Jeunes Verts. Leur initiative veut conditionner la création de nouvelles zones à bâtir au retour d'une superficie équivalente en zone agricole. Il s'agit donc de geler les zones à bâtir et, précise le texte de l'initiative, de promouvoir en échange la densification des zones à bâtir existantes. Une densification qui, à l'évidence, ne pourra pas se poursuivre indéfiniment.

La faiblesse de l'initiative et l'occasion manquée des autorités

Dans son [Message](#) aux Chambres, le Conseil fédéral

n'a pas manqué de relever le défaut principal du texte. Le gel indifférencié des zones à bâtir procure un avantage indu aux cantons et communes disposant de surfaces surdimensionnées. Alors que les collectivités ayant fait un usage mesuré du sol, conformément aux objectifs de la LAT, verraient se restreindre leurs possibilités de développement.

Le Conseil fédéral, tout comme le Conseil des Etats, en rejetant ce texte sans contre-projet, n'a pas saisi l'occasion de proposer une stratégie plus fine tenant

compte de la diversité des situations. Par exemple en liant tout classement en zone à bâtir à l'obligation d'une densité élevée d'habitat; en interdisant toute forme d'urbanisation pavillonnaire ou encore en supprimant les droits à bâtir d'une zone manifestement surdimensionnée.

La solution des initiants manque sans doute de nuance. Mais le refus d'entrer en matière des autorités également.

Le Conseil national va sans

doute confirmer ce rejet. L'argument fédéraliste – le refus d'attribuer des compétences accrues à la Confédération – va une fois de plus servir de cache-sexe aux intérêts particuliers et à court terme.

La prochaine révision de la LAT programmée pour 2020 sera-t-elle l'occasion d'assurer une protection effective des terres agricoles, comme l'a par exemple décidé le [peuple zurichois](#) en 2012? Et de sortir enfin de l'ornière un fédéralisme qui a eu ses chances et ne les a pas saisies?

Informatique en Suisse: le grand flou

Des informaticiens, mais pour quoi faire?

Jacques Guyaz - 07 juin 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33290>

La suppression par [Nestlé](#) de 500 postes dans l'informatique en Suisse romande suscite des réactions très contrastées.

[Xavier Comtesse](#), l'ancien directeur romand d'Avenir Suisse, prétend en gros qu'il en va de la responsabilité de... Patrick Aebischer. Lorsqu'il présidait l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, celui-ci aurait eu tort de l'orienter vers les sciences de la vie, peu présentes dans la région lémanique, alors que l'EPFZ a choisi de former beaucoup d'ingénieurs en informatique. Ainsi la région zurichoise a pu, selon lui, attirer Google et Facebook. D'autres, comme

[Eduardo Sanchez](#), professeur à la Haute école d'ingénierie et de gestion d'Yverdon, ne partagent pas cette analyse et considèrent que la Suisse romande dispose de toutes les compétences nécessaires.

Les professions du numérique sont totalement déterritorialisées. Un informaticien muni d'un sac à dos contenant un ordinateur portable, un chargeur et un adaptateur peut travailler de n'importe quel point du globe disposant d'une bonne connexion à Internet. Les données peuvent être stockées n'importe où. Il est bien sûr nécessaire de créer un biotope

professionnel, un lieu sécurisé où les professionnels d'une entreprise se rencontrent pour de vrai, peuvent échanger en face à face et non pas à travers un écran. Mais il n'existe pour cela aucun avantage national, aucune localisation privilégiée.

La Suisse doit-elle se plaindre du départ des services informatiques des grandes entreprises? Remarquons que l'externalisation des activités de gestion de base des entreprises, telles que la comptabilité, la facturation, etc., existe depuis une trentaine d'années, essentiellement en Inde à travers des sociétés comme